



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 22 JUILLET 2019

N°2019-36

L'an deux mille dix neuf et le lundi 22 juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 15/07/2019

Date d’Affichage : 15/07/2019

PRESENTS : M. Géry WIBAUX, Mme Anne-Marie BRUNET, M. Alain BESNAULT, Mme Renée GRUZ, M. Yoane MARTINIERE, Mme Nathalie FILLATRE, Mme Nathalie VILLAUMÉ, Mme Florence GUILLEMOTO, M. Francis CHEDOZEAU, M. Thierry ANDRAULT, Mme Christelle PREVOST.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Stéphanie PENOT donne pouvoir à Mme Florence GUILLEMOTO,
M. Jean-Denis DECHAUME donne pouvoir à Alain BESNAULT,
M. Alexandre FRESNEAU,
M. Loïc CHATILLON,

SECRÉTAIRE : Mme Florence GUILLEMOTO,

Nombre de membres afférents au CM : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 11 + 2 pouvoirs

Objet de la délibération : Décision Modificative Budgétaire n°1 sur le budget général

Monsieur le Maire explique que pour régler la facture des bâches achetées pour le kiosque, il est nécessaire de faire un virement de crédits en dépenses comme suit :

Opération 22 / voirie : - 4 500 €

Opération 23 / espace de loisirs/sports : + 4 500 €

Il précise que cette modification n'a pas d'impact sur l'équilibre budgétaire du budget principal.

APRÈS DELIBERATION, le Conseil Municipal à l'unanimité :

☛ **DECIDE** d'adopter la décision modificative n°1 de l'exercice 2019 intégrant les informations précisées ci-dessus.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 23 juillet 2019

Le Maire,



Géry Wibaux

Géry WIBAUX

AR PREFECTURE

086-218601862-20190723-D2019_36-DE
Regu le 23/07/2019